

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 6 février 2014

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents: MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, Mme Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mme Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN, Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mile Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE.

<u>Étaient représentés</u>: MM. Louis LOPPÉ et Stéphane BIGOT qui avaient donné procuration respectivement à MM. Albert LEBLANC et Christophe BETTON conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2013 est adopté par tous les présents.

Madame Annick GILLES a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 47-2013 : Passation d'un contrat de services de 2 ans avec l'entreprise Ciné Services de la Chapelle sur Erdre (44) pour la maintenance des équipements de projection numérique du cinéma « Le Majestic », à partir du 17 octobre moyennant une redevance annuelle révisable de 1523.59€ HT (frais de déplacement et séjour en sus).

N° 48-2013 : Passation d'un contrat de services de 2 ans avec l'entreprise MASTER INDUSTRIE de la Verrie (85) pour la maintenance des tribunes télescopiques de l'Espace Clair de Lune à compter du 1^{er} janvier 2014 moyennant une redevance annuelle révisable de 1440€ HT soit 1722.24€TTC.

N° 49-2013 : Passation d'un marché d'un montant de 74 913.30€HT avec l'entreprise LATP d'Ernée pour réalisation de la rue Blériot, 1ère tranche, 2ème phase.

N° 50-2013 : Passation d'un marché d'un montant de 73 695€ HT avec l'entreprise LATP d'Ernée pour l'aménagement de la cour de la médiathèque « La Tourelle » et Trésor public .

N° 51-2013 : Passation d'un marché d'un montant de 14 997.70€ HT avec l'entreprise LATP d'Ernée pour achèvement de la rue Hélène BOUCHER Parc d'Activités des Sémondières (Travaux de voirie 2ème phase).

N° 52-2013 : Passation d'un contrat de services avec la SA ORANGE de Paris pour desserte internet de l'école maternelle publique, pour une durée de deux ans et une redevance mensuelle de 35€ HT.

N° 53-2013 : Passation d'un bail à intervenir avec Monsieur Roland VANNIER pour la location d'une partie des dépendances agricoles sises à Charné pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014 et un loyer annuel de 500€.

N° 54-2013 Passation des marchés de fournitures de carburant 2014 :

- Lot N°1 : avec l'entreprise BOLLORÉ de Mayenne pour le gazole non routier avec un prix au m3 HT de 834.59€, et un rabais par m3 de 120€ HT sur le tarif zone D - Lot N°2: avec l'entreprise EUROFIOUL SERVICES de Montaudin pour le fioul domestique avec un prix au m3 de 731.34€ HT et un rabais de 40€ HT par m3 sur le tarif C4 zone D.

N° 55-2013 : Passation d'un contrat de vente d'électricité (tarif jaune) avec Electricité de France de Paris pour la nouvelle salle de sports et le dojo, sur la base d'une prime annuelle fixe de 35.28€/kVA soit une prime annuelle fixe de 1905,12€/an correspondant à une puissance réduite de 54kVA.

N° 56-2013 : Passation d'un marché de fourniture de produits surgelés pour la restauration municipale d'Ernée pour une période de 3 ans (2014 – 2016) avec la société :

- Lot N°1 Produits surgelés ou congelés légumes : POMONA de Carquefou (44)
- Lot N°2 Produits surgelés ou congelés poissons: DAVIGEL de Nantes (44)
- Lot N°3 Produits surgelés ou congelés glaces ou pâtisseries: A2S d'Hennebont (56)
- Lot N°4 Produits surgelés ou congelés viandes diverses: A2S d'Hennebont (56)

N° 57-2013 : Passation d'un marché de denrées alimentaires pour la restauration municipale pour une période de 3 ans (2014 – 2016) avec la société :

- Lot N°1 Produits laitiers fromages : PRO A PRO de Château-Gontier
- Lot N°2 Produits laitiers beurre yaourts œufs et lait : PRO A PRO de Château-Gontier
- Lot N°3: Fonds de sauce produits sans glutamate: POMONA EPISAVEURS de Rennes (35)
- Lot N°4 : Epicerie Entremets à chaud : POMONA EPISAVEURS de Rennes (35)
- Lot N° 5 : Epicerie : matières grasses, produits secs : TRANSGOURMET de Carquefou (44)

 N° 58-2013 : Passation d'un marché de fourniture de produits laitiers pour la restauration municipale pour une période de 3 ans (2014 – 2016) avec la société :

- Lot N°1 Fruits et légumes frais en l'état : DC PRIMEURS de Laval (53)
- Lot N°2 Légumes frais en l'état, pommes de terre sous vide : DC PRIMEURS de Laval (53)
- Lot N°3 Produits de charcuterie : VIANDES FOUGERAISES de Fougères
- Lot N°4 Produits de saucisserie de qualité : PRO A PRO de Château-Gontier
- Lot N°5 Volailles fraîches 100% alimentation végétale : SOFRAL de Mayenne
- Lot N°6 Viandes de porc fraîches de qualité: VIANDES FOUGERAISES de Fougères
- Lot N°7 Viandes de bœuf fraîches de qualité: VIANDES FOUGERAISES de Fougères

N° 59-2013 : Passation d'un marché d'assurances couvrant les risques statutaires des agents de la commune affiliés à la CNRACL pour la période 2014/2016 avec la société QUATREM sur la base d'un taux de 1% de la masse salariale brute + supplément familial annuel, cotisation provisionnelle de 15 112.52€.

N° 60-2013 : Passation d'un marché d'assurance flotte automobile d'un montant de 7 205.62€ TTC + garantie auto mission d'un montant de 360€ TTC avec la compagnie GAN Assurances d'Ernée pour une durée de 4 ans.

N° 01-2014 : Passation d'un contrat de téléphonie avec l'entreprise GROUPE TC de Cesson-Sévigné (35) pour le service « Cœur de Ville » sur la base d'un montant de 4.90€ HT/mois.

N° 02-2014 : Passation de marchés pour l'aménagement des espaces publics aux abords de la salle de sports et de la piscine, avenue du Général de Gaulle :

- Lot N° 1 CCE Voirie: Entreprise LATP pour un montant de 67 990.51€ HT
- Lot N°2 CCE Eclairage public : Entreprise SORAPEL pour un montant de 7 213.50€ HT
- Lot N° 3 Ville Voirie: Entreprise LATP pour un montant de 164 929.51€ HT
- Lot N°4 : Ville Eclairage public : Entreprise SORAPEL pour un montant de 24 265.50€ HT

N° 03-2014: Passation d'un bail à intervenir avec Monsieur et Madame Michel DAVASE pour la location du logement sis « La Basse Lande de Vahais » du 16 janvier au 15 juillet 2014 et un loyer mensuel de 250€.

AFFAIRES COMMERCIALES

OPÉRATION « CŒUR DE VILLE » CRÉATION DU SITE INTERNET « CŒUR DE VILLE » ET MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF « DEVANTURES COMMERCIALES »

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

→ donne son accord pour mettre en œuvre dans le cadre de l'opération « cœur de ville » les deux actions suivantes :

- Création d'un site internet « Cœur de Ville » pour un coût estimatif de 2 700€ TTC et frais d'hébergement annuel de 600€ TTC.
- Mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la valorisation des devantures commerciales, lequel sera intégré au dispositif ZPPAUP
- → autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide des fonds européens pour l'action site internet
- → fixe à 30 000€ le crédit annuel 2014 alloué à l'action « devantures commerciales », cette enveloppe pouvant être revue si besoin en fonction des demandes.

AMENAGEMENT URBAIN

VENTE PARCELLE ARTISANALE SISE 7 ROUTE DE ST DENIS DE GASTINES A LA SOCIÉTÉ LATP

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire depuis 2009 d'une partie de l'ancien site de la CAM sis 7 route de St Denis de Gastines. L'entreprise LATP (Travaux Publics) aujourd'hui installée provisoirement 23 avenue de la Libération sollicite l'achat de ce terrain soit 71a 27ca pour y implanter définitivement son activité.

Le conseil municipal, vu l'avis du Domaine, **donne son accord** pour vendre ledit terrain à la société LATP via la constitution d'une SCI en cours au prix de 7.50€ le m² (frais en sus).

AMÉNAGEMENT DES RUES DAVID D'ANGERS ET DES FRÈRES DELAUNAY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avant-projet sommaire d'aménagement des rues David d'Angers et des Frères Delaunay.

Ces travaux consisteront dans un 1^{er} temps à effacer l'ensemble des réseaux électriques et téléphoniques de ces deux rues en partenariat avec le SDEGM 53 puis à installer un nouveau réseau d'eau potable et d'assainissement en collaboration avec le SIAEP de l'Ernée et enfin, à procéder à la réfection complète des voiries pour un coût estimatif total de l'ordre de 540 000€ TTC.

Après présentation du schéma de principe de ces travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres à intervenir, l'objectif étant de pouvoir lancer ces travaux à l'automne 2014.

AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS ADOPTION DE DIFFÉRENTS AVENANTS & MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE D'ACHÈVEMENT

Sur le rapport de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal entérine les avenants de travaux suivants :

- Réalisation en 1^{ère} phase (pose d'un bi-couche) des cheminements piétonniers sur trottoirs et des accès aux différentes propriétés riveraines par l'entreprise LATP pour un coût de 49 000,55€ HT
- Décaissement des trottoirs par l'entreprise STPO et mise en place de terre végétale pour les futurs espaces verts soit 16 560€ HT

Afin d'achever l'aménagement de cette entrée de ville, le **conseil municipal décide de réaliser** les travaux suivants :

- La finition des cheminements piétons et accès aux propriétés riveraines
- La pose de barrières de protection et de potelets de délimitation le long des cheminements
- La matérialisation sur chaussée de la bande cyclable (section chemin de Mission ancienne route de Montenay)
- La réalisation d'un parvis en pavés mosaïque devant l'entrée piétonne de la chapelle de Charné
- L'aménagement de l'ensemble des espaces verts.

Ce qui représente une estimation de l'ordre de 195 000€ HT.

A cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres à intervenir .

LOTISSEMENTS PRIVÉS « L'ESCALE II » ET « L'ESCALE III » INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES ET RÉSEAUX & PURGE DU DROIT DE PRÉEMPTION

A l'instar des précédents lotissements privés de la commune, (le Domaine 1 et 2, l'Escale 1) le conseil municipal donne son accord pour intégrer après réception des ouvrages les voies et réseaux des lotissements privés l'Escale II et l'Escale III dans le domaine public communal et autorise à cet effet Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession dans le domaine public communal des voies et réseaux à intervenir avec l'aménageur.

La viabilisation de ces lotissements étant en cours d'achèvement, le conseil municipal décide d'exclure les lotissements « L'Escale II » et L'Escale III » du droit de préemption urbain

AFFAIRES FINANCIÈRES

MISE EN ŒUVRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 (DETR)

Après avoir pris acte des opérations d'investissements éligibles à la D.E.T.R. 2014, le Conseil Municipal décide de solliciter ce soutien financier auprès de l'Etat pour la mise en accessibilité des espaces publics de l'Hôtel de Ville sur la base d'un montant de travaux éligible à la DETR plafonné à 200 000 €, représentant une D.E.T.R. maximale de 40 000 € au taux de 20%.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014

Sur le rapport des commissions municipales, le conseil municipal à l'Unanimité **décide d'attribuer** pour 2014 les subventions suivantes :

Tourisme :	<u>17 000,00 €</u> 176 190,00 €
Sports-Loisirs :	81 000,00 €
Culture :	25 570,00 €
Environnement :	180,00 €
Agriculture :	7 320,00 €
Solidarités :	39 420,00 €
Education-Jeunesse	4 700,00 €.
Vie Locale -	1 000,00 €

Le détail de ces subventions est joint en annexe

OPERATIONS FINANCIÈRES DIVERSES

PROROGATION DU BAIL LOCAL LE BOURDAIS - 27 bld du Collège

En attente de la livraison définitive de la nouvelle salle de sports et du dojo, le conseil municipal **décide de proroger** jusqu'au 30 Juin 2014 la location de l'atelier 27 boulevard du Collège consentie par Monsieur et Madame LE BOURDAIS pour héberger le club de judo par avenant au bail initial sur la base d'un loyer mensuel restant inchangé.

ADMISSION EN NON VALEUR

Suite à un certificat d'irrécouvrabilité émis par le Trésor, le Conseil Municipal **décide d'admettre** en non valeur la somme de 204,44 € pour apurement d'une dette de cantine scolaire.

CRÉATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA GUIGNEFOLLE : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Le lotissement communal de la Guignefolle sera assujetti à la TVA. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer à cet effet un dossier d'assujettissement à la TVA auprès des services fiscaux.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Conformément aux orientations du DOB 2014, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu que le budget primitif 2014 soit établi en deux temps :

- un budget « provisoire » de transition (faisant l'objet du présent rapport) permettant d'assurer le fonctionnement ordinaire de la commune et d'engager les investissements d'ores et déjà décidés par le Conseil Municipal ou pouvant faire l'objet d'un appel d'offres « afin de gagner du temps »,
- un budget « d'ajustement » lequel sera voté par décision modificative après le renouvellement du Conseil Municipal par la nouvelle équipe en place qui sera également appelée à voter définitivement le produit des contributions directes 2014.

Ce budget « de transition » est établi comme suit :

1 - En Recettes de fonctionnement:

- > sans la reprise des résultats de fonctionnement 2013 en attente de l'arrêt définitif des comptes
- > au titre des impôts et taxes :
- avec le même produit d'impôts qu'en 2013 (en attente de la notification de l'état des contributions directes par les services fiscaux),

> au titre des dotations :

- en anticipant la baisse annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (à titre de mesure prudentielle)
 - en reconduisant le fonds d'amorçage pour les nouveaux rythmes scolaires
 - > au titre des produits de gestion courante :
 - avec le nouveau bail de la gendarmerie

2 - En Dépenses de fonctionnement

- > au titre des charges à caractère général :
- avec une reconduction pratiquement à l'identique des dépenses « quotidiennes » de la commune
 - > au titre des charges de personnel :
- en intégrant la mise en service de la nouvelle salle de sports (courant mai) et les augmentations de charges liées à la loi de finances
 - > au titre des charges de gestion courante :
- en prenant en compte les subventions accordées aux associations pour 2014 ainsi qu'à l'OGEC pour le fonctionnement de l'école St Vincent de Paul.
 - > au titre du virement à la section d'investissement :
- -avec un autofinancement provisoire de 400 000 € destiné à financer l'investissement qui sera assuré sans recours à l'emprunt.

3 - En investissement:

- > au titre des opérations nouvelles :
- opération « Cœur de Ville » : action « devantures commerciales » et aménagement du local « passage st Grégoire »,
- création d'un nouveau site pour le tri sélectif de bornes semi-enterrées en agglomération
- lancement des travaux d'aménagement de la « cour de la médiathèque » et du Trésor public
 - accessibilité de la Mairie et aménagement des rues David d'Angers Frères Delaunay
 - achèvement de l'aménagement de l'Avenue de Paris et de l'Avenue de la Libération

- acquisition de mobilier et matériel d'entretien pour la nouvelle salle de sports,

Ce budget fixe par ailleurs:

- à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2014
- à 141 689,30 € la subvention annuelle versée à l'OGEC (contrat d'association) pour le fonctionnement de l'école St Vincent de Paul et porte à 1,42 €/repas, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014, la participation de la commune au service de la cantine de l'école St Vincent de Paul.

4 - DEVELOPPEMENT LOCAL:

> <u>au titre des Zones d'Activités – Lotissements – Interventions Industrielles</u>

Ce budget prévoit notamment en 2014 :

- les travaux d'aménagements de diverses zones d'activités, la priorité étant d'achever la desserte de la ZA des Sémondières rue Hélène BOUCHER et la desserte du Parc d'Activités de la Mission rue Alain GERBAULT, l'ensemble de ces travaux étant financé sur fonds propres (vente de parcelles) et via une avance remboursable de 35 000€ prélevée sur le Budget Général.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal à l'Unanimité:

* adopte le Budget Primitif 2014 lequel s'équilibre comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement **
Budget Général	7 373 130,15 €	4 388 619,93 €
Budget Développement Local	1 118 795,27 €	1 054 520,21 €

* reconduit pour 2014 les taux de fiscalité locale actuellement en vigueur, lesquels s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.46%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.23%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.85%

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,

Annick GILLES

Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie/sur le registre des délibérations.

'n	٠.		
Ę	1	•	-
ć.	4		
-	٠,		
		_	•

Art. 6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2014

VILLE D'ERNÉE

	Four Memoire Attribution 2013	Propositions 2014	OBSERVATIONS	VOTE DU
SUBVENTIONS DE "FONCTIONNEMENT"				CONSEIL MONICIPAL
FINANCES - Michèle LEMERCIER Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Emée	1 000,000 €	10000		
		200'000		Unanimité
ÉDUCATION - Simone RABINEAU				
Association Sportive "La Libellule"	200 002			
Association Sportive "St Jo"	300,007	€00,007		Unanimité
Amicale Laïque	700,00€	700,00€		Unanimité
Amicale Laïque (-projet comédie musicale école élémentaire)	1 UC,UU E	₹00,007		Unanimité
Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre d'Emée (A P.F.)	€00'09/	750,00 €		Unanimité
Les Scouts de France - Groupe d'Ernée	700,00 €	700,00€		Unanimifé
	750,00 €	750,00€		Unanimité
Comité d'entente des associations de résistance et de déportation de la Mayenne	900 000	0000		
Prévention Routière (initiation Code de la route)	200'00¢	200,000 €		Unanimité
SOLIDARITÉS : lacamatina ABCANCED	200,002	200,00 €		Unanimité
II D & F & S				
Association pour le den du nome Life (1985)	620,00€	820 00 €		
Foodbland Pour la corr du sang - Denevoles d'Emée Familles Rurales	150,00 €	150.00 €		Unanimité
Mich & Design	11 000,000 €	11 000 00 €		Unanimité
Aude a Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	20 715.00 €	24 000 00 E		Unanimité
Alde et Solidarite au BURKINA FASO (convention 2013-2014)	8 000 000 €	7 COO CO		Unanimité
Fédération Nationale des Accidentés du Travail - Section d'Emée	200,00€	⇒ 00,000 00,000		Unanimité
Croix d'Or de la Mayenne	200,000	200,00€		Unanimité
Association de Solidarité et d'Entraide pour la Promotion des Orphelins Burkinabé	200,022	200,000 €		Unanimité
U.N.A.F.A.M Section 53	200,007	730,00 €		Unanimité
France Alzheimer Mayenne - LAVAL	500,002	200,00€		Unanimité
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) - LAVAL	300,000	300,000 €		Unanimité
AGRICULTURE - Christophe BÉCHU		Z00,00 €		Unanimité
Concours Foire Interrégional d'Ernée				
Comice Agricole Cantonal d'Emée	4 000,000 €	4 000,000 €		Unanimité
Groupement de défense contre les organismes nuisibles d'ERNÉE	300,000 €	800,00 €		Unanimité
Mutuelle Entraide d'Emée	1 500,000 €	1 620,00 €		Unanimité
C.C.J.A. canton d'Ernée	⇒ 00°000	€00,000		Unanimité
DIAL	300,00 €	300'00 €		Unanimité
IOIAL a reporter	000193789 CE	\$ 52.440,00XE		
		The second secon		

Į		J
ı		
5	7	,
1	7	2
Ĺ	Ī	J
7	-	١,
•		1
L	L	Į
-	_	1
٠,		1

Art. 6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2014

	Pour Mémoire	Drong Land		
	Attribution 2013		EKVALIONS	VOTE DU
REPORT	58,485,00 C	ENUMBER (S)		CONSTIL MONICIPAL
ENVIRONNEMENT - Michèle LEMERCIER				
Mayenne Nature Environnement				
	180,00 €	180,00€		Unanimité
Oil Tilbe Sime Papieress				
Misiging Ministral (* factivités de 144 : :::. o				
Les Chours d'ERNÉE CUAIT AAD	11 500,00 €	11 500,00 €	<u> </u>	Lhanimité
Finds Thights	1 800,00 €	1 800,00 €		Orangula
describition don Amin de 110	9000€	50,00€		Unanimite
Example of the Property of the CERNEE	200,007	720.00 €		Unanimite
Exposition Regionale d'Art (52ème Salon)	11 500.00 €	11 500 00 €		Unanimité
SPORTS - LOISIRS - Arnaud MOUSSAY		200'000 1		Unanimité
Moto-Club d'Ernée				
L'Emèenne (foutes sections confondues)	20 000'00 €	11 000,00 €	<u> </u>	Unanimité
Cyclo-Club Eméen	60 400,00 €	59 300,00 €		Unanimité
Ovolo-Club Eméan (su huantian bandian -	3 000'00 €	3 500,00 €		- Indianal
Randonneire Cyclotomicton English	€ 200,000	500,00 €		Unaminite
a Garlo Embana	1 400,00 €	1 400,00 €		Oitalhimite
	900'008	800.00€		Unanimité
Les vieux bols Emeens	850 00 €	2 00'000		Unanimité
Emée Jazz Danse	1 500 00 6	050,00 € 4 £00 00 €		Unanimité
CANOM - Foulées de la Saint Grégoire	200002	1 300,00 €.		Unanimité
Emée Randonnée Pédestre	₹ 00,00 €	₹,00,00		Unanimité
Société boules Bretonnes d'Ernée	300,00 €	300,00€		Unanimité
Modélisme club	∋00,00c	500,00 €		Unanimité
Club de l'El'Han	200,00 €	pas de demande		Unanimité
Orientation 53 (carte course d'orientation sur le site de loisirs des Bizente)		500,00€		Unanimité
TOTRISME Blanding Cuberies		150,00 €		Unanimité
Syndical chilistive				
A contiding to 1 mm 1	1 000,00 €	1 000 00 €.		
Association Ed. J. 1. 2. 3. 1. 3. 1. 2. 3. 1. 3.	1 000,000 €	1 000 00 €		Unanimite
Addition of the control of the contr	12 000,000 €	12 000 00 €		Unanimite
Authorit (marche de Noel)	2 000 00 €	2 000 000 6		Unanimité
Syndicat du Percheron Mayennais (animation St Grégoire)	1 000 00 1	2 000,00 €		Unanimité
TOTALINE	TOURS IN THE PROPERTY OF THE P	PANCE OF		Unanimité
	# 300,505,001 €	17.6. 190100 €		

Fait et délibéré en séance le 06 Février 2014 - Certifié exact

